DÉCLARATION DES FORCES VIVES DE GUINÉE (FVG)

Plénière des Forces Vives de Guinée – Dimanche 10 août 2025

Les Forces Vives de Guinée (FVG), réunies en plénière ce dimanche 10 août 2025, constatent avec une profonde déception que le général Mamadi Doumbouya, chef de la junte militaire au pouvoir, persiste à mettre en œuvre son agenda de confiscation du pouvoir en violation de la Charte de la Transition qu'il avait pourtant juré, en tant qu'officier, de respecter et de faire respecter.

Le référendum convoqué le 21 septembre 2025 n'a pour objectif que de valider le projet de Constitution qui l'exonère du respect de son serment et de sa parole d'honneur, à l'effet de s'offrir une présidence à vie.

Depuis sa prise de pouvoir, la junte, sous l'impulsion de Mamadi Doumbouya, s'est illustrée par la corruption et le détournement des deniers publics ainsi que par la violation massive et récurrente des droits humains et des libertés fondamentales.

On a notamment déploré la répression sanglante et systématique de toute contestation, marquée par :

- L'assassinat impuni par les Forces de défense et de sécurité (FDS) de **plus de 60 jeunes manifestants ;**
- La disparition forcée de plusieurs activistes de la société civile et d'acteurs politiques parmi lesquels **Foniké Menguè, Billo Bah, Saadou Nimaga, le journaliste Marwane Camara,** ainsi que plusieurs citoyens, notamment en uniforme ;
- La mort suspecte en détention de plusieurs personnalités civiles et militaires, dont **le Dr Mohamed Dioubaté, le général Sadiba Koulibaly et le colonel Pépé Célestin Bilivogui ;**
- Des kidnappings suivis de traitements inhumains et dégradants infligés à des leaders d'opinion comme **Abdoul Sacko du Forum des Forces Sociales de Guinée (FFSG) et Me Mohamed Traoré, ancien bâtonnier ;**
- Des poursuites et condamnations arbitraires de leaders politiques comme Aliou Bah du parti Model ;
- Le musèlement de la presse avec la fermeture de radios critiques et les restrictions de l'accès à internet.

Il est évident que le maintien de Mamadi Doumbouya au pouvoir se traduira inévitablement par la continuité de cette gouvernance mortifère, contraire aux règles et principes de la démocratie et de l'État de droit. Surtout que, dans l'agenda de la junte, le référendum et les élections sont organisés dans un climat de terreur volontairement créé et entretenu à cet effet par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), appuyé par les administrateurs territoriaux majoritairement issus de l'Armée, de sorte qu'aucun avis contraire à la volonté de la junte ne sera pris en compte, ni même toléré.

En outre, ce projet de Constitution ouvre la voie à une violation manifeste de la Charte de la Transition et des engagements solennels pris par le président de la Transition devant la Cour suprême, le peuple guinéen et la communauté internationale. En autorisant implicitement sa candidature, il favorise la commission d'un parjure et viole également la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de l'Union africaine, ratifiée par la République de Guinée.

L'article 46 de la Charte de la Transition dispose en effet : **« Le président et les membres du Comité national du rassemblement pour le développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la transition. Cette disposition ne peut faire l'objet de changement. »**

L'article 25, alinéa 4, de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance stipule : **« Les auteurs de changement anticonstitutionnel de gouvernement ne doivent ni participer aux élections organisées pour la restitution de l'ordre démocratique, ni occuper des postes de responsabilité dans les institutions politiques de leur État. »**

En foulant aux pieds son serment, sa parole d'officier et les engagements internationaux de la Guinée, le chef de la junte se rend coupable d'un parjure assimilable à la haute trahison.

En conséquence, les Forces Vives de Guinée réaffirment qu'elles ne s'associeront à aucune initiative visant à légitimer cette dérive autoritaire et illégale. Elles appellent le peuple de Guinée, toutes les forces démocratiques et les partenaires internationaux à se mobiliser pour empêcher la junte de trahir ses engagements et de compromettre ainsi la réalisation des aspirations légitimes de notre peuple à la démocratie.

En ce qui les concerne, les Forces Vives de Guinée réaffirment leur détermination à défendre, quoi qu'il en coûte, le droit inaliénable des guinéens de choisir librement leurs dirigeants dans le strict respect de la charte de la Transition.

À cet effet, elles organiseront, à compter du 5 septembre 2025, sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, des manifestations pacifiques dans les rues et sur les places publiques pour marquer leur opposition à la commission du parjure et à la confiscation du pouvoir par la junte.

L'heure est venue de reprendre en main notre destin !

Conakry, 10 août 2025

Les Forces Vives de Guinée (FVG)